

## OCTOBRE 2020 - Newsletter N°3 : Projet Télémédecine Polyhandicap Enfants

**La lettre d'actualité a pour but de vous tenir informé des évolutions et des bonnes pratiques du projet, des fonctionnalités de la plateforme ORTIF.**

Le Projet Télémédecine Polyhandicap Enfants (TPE) 2019-2023 Ile de France a pour objectif d'améliorer l'accès et le parcours en soins des enfants polyhandicapés nécessitant en autres un avis neuropédiatrique par le déploiement d'une solution télémédecine.

La crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020 a vu se multiplier le recours aux outils de télémédecine, avec une simplification des outils et des possibilités d'accès.

**A ce jour, le projet Télémédecine Polyhandicap Enfant permet dès à présent à tout établissement disposant de l'équipement informatique et de l'accès internet nécessaire d'accéder à des téléconsultations avec les experts du réseau TPE, sans abonnement spécifique. (VOIR P2)**

**Si votre établissement est intéressé par le développement de la télémédecine nous vous prions de bien vouloir contacter Mme HODONOU afin qu'une présentation puisse être programmée.**



### Agenda : Où en est-on ?

#### ➔ DEPLOIEMENT DES NOUVEAUX SITES:

**En cours** : Visites sur site pour présentation du projet

Elaboration d'un annuaire des experts pour la prise de RDV de téléconsultation

**Finalisé** : KIT outils de déploiement ESMS – Tutoriels sites requis

#### ➔ ORGANISATION DU 1<sup>er</sup> WEBINAIRE A DESTINATION DES ESMS:

**Lundi 9 Novembre à partir de 14h**



### Concertation et démarche de co-construction

Le 22 juin 2020 s'est tenu le second COPIL du projet TPE qui a permis un échange entre les différents partenaires, notamment le partage de retours d'expérience des différents acteurs (sites requis et requérants).

Il a aussi permis de dresser un bilan des actions menées depuis le début du projet jusqu'à ce jour, avec un point particulier porté à la crise COVID-19 qui a mis en évidence d'une part la nécessité de faire évoluer la solution technique et d'autre part la mise en évidence de nouveaux besoins.

Au total, ce COPIL marque symboliquement la fin de la 1<sup>ère</sup> année du projet, et souligne le souhait des acteurs d'une évolution partagée de la solution technique et de l'offre de télémédecine proposée par le projet TPE.



### Listing des spécialités disponibles sur ORTIF

Spécialités	Hôpital
Neuropédiatrie	Necker
Neurochirurgie	
Gastropédiatrie	
Soins Palliatifs	
Réa, Ventilation	
Métabolisme	
Pédopsychiatrie	Bicêtre
Neuropédiatrie	
Endocrinologie	Garches
Neuropédiatrie	
Réa, ventilation	
MPR	Trousseau
Neuropédiatrie	
Orthopédie	Debré
Neuropédiatrie	
Orthopédie	
Gastro pédiatrie	

La prise de RDV se fait dorénavant via le contact direct du secrétariat du spécialiste (cf annuaire TPE).

Avec réception pour les sites requérants d'un lien par mail avec confirmation du RDV et identifiant pour accéder à votre espace de téléconsultation avec la possibilité d'ajout de pièces jointes.



## Evolutions du projet télémédecine

### ➔ Equipement télémédecine :

Avec la pérennisation du dispositif de téléconsultation directe, l'équipement d'une salle de télémédecine devient **optionnel**. Les téléconsultations peuvent être réalisées sur **pc, mobile et ou tablette disposant d'une webcam**.

Si l'établissement souhaite s'équiper d'une salle de téléconsultation, un audit de salle sera réalisé par le prestataire PARSYS afin de réaliser un devis. Une **contribution financière à hauteur de 80%** est reversée sous condition aux établissements pour supporter les coûts liés aux équipements.

**NB : La caméra grand angle reste recommandée par les spécialistes notamment pour faciliter la communication avec l'ensemble des partenaires médicaux et paramédicaux impliqués autour d'un enfant**

### ➔ Abonnement ORTIF :

Pour accéder aux téléconsultations avec les professionnels des hôpitaux, l'ESMS n'a plus nécessairement besoin d'être abonné à ORTIF, en pratique le médecin hospitalier envoie le lien pour la téléconsultation. Pour se faire, l'établissement sollicite le chef de projet médico-social afin d'avoir accès à l'annuaire des professionnels intégrés au projet TPE pour prendre RDV en contactant directement le secrétariat de l'expert concerné.

Néanmoins l'abonnement ORTIF reste indispensable si l'établissement désire effectuer des téléconsultations avec ses patients à domicile, et en cas d'équipement d'une caméra grand angle pilotable.

Pour les SSR, l'abonnement ORTIF permet également de réaliser des téléconsultations en tant qu'expert pour avoir des avis ou suivre des patients en IME et/ou à domicile.

**NB : La solution ORTIF permet un accès au réseau de professionnels qui suit le public polyhandicap enfant. En l'occurrence les professionnels de l'AP-PH proposent actuellement uniquement des téléconsultations sur cette plateforme.**

### ➔ Evaluation qualitative :

Des équipes du conservatoire National des Arts et Métiers (Sociologie, psychologie du Travail, Economie de la santé) en lien avec les équipes de Neuropédiatrie de Trousseau et Necker à l'APHP et le CESAP ont remporté un appel à projet qui permet le financement par la CNSA d'une étude qualitative sur les apports de ce programme TPE, dont le démarrage des travaux est prévu pour le début du premier trimestre 2021.

### ➔ Techniques :

Disponibilité des téléconsultations depuis un smartphone pour tous les utilisateurs ORTIF.

Mise en service des téléconsultations triangulaires (ex : spécialiste APHP, EMS, usagers/ familles) d'ici le premier trimestre 2021.



### Contact équipe de coordination TPE

➔ Pour les sites requis / APHP DR HULLY : [marie.hully@aphp.fr](mailto:marie.hully@aphp.fr)

➔ Pour les sites requérants/ établissements médicaux sociaux

Mme HODONOU : [ahodonou@cesap.asso.fr](mailto:ahodonou@cesap.asso.fr) **06.46.91.99.60**



### Support/ Assistance ORTIF (NEHS DIGITAL/ACETIAM)

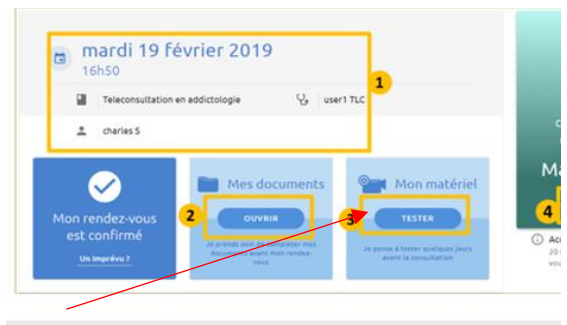
➔ 09 70 09 52 80 / [support-ortif@acetiam.eu](mailto:support-ortif@acetiam.eu)



Source image : Nehs digital



### Bonne pratique ORTIF : Zoom sur les téléconsultations directes



**3** **Tester le matériel** (son, camera...) avant le démarrage de la téléconsultation en cliquant sur « **TESTER** » : sa non réalisation par le patient l'expose au risque d'échec de la téléconsultation.

Pour les sites équipés d'une salle de télémédecine, avant chaque téléconsultation suivre le document « guide vérification visioconférence » disponible dans le KIT de déploiement TPE.

Pour le traitement des événements indésirables, il est nécessaire de remonter à l'équipe projet les dysfonctionnements autres que techniques